

Retour sur un article de *la Voix de l'Est*

Deux changements à *La Capitale* dès maintenant

Quelques changements académiques

Retrait préventif

Retour sur un article de *la Voix de l'Est*

Au nom de mes collègues libérées et les employées du bureau, je tiens d'abord à vous transmettre nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Cette semaine, j'estime qu'il est nécessaire de faire une mise au point sur les propos tenus dans l'article de *la Voix de l'Est* du 7 janvier 2021 concernant le retour en classe. Il est important que je précise ceci : j'étais plus nuancée que ce que vous avez pu lire dans l'article. Lorsque M. Faucher - il a tout mon respect - m'a interpellée sur la question du retour à l'école, j'ai bien nommé que nous y étions favorables au SEHY. Nous sommes persuadés que la majorité de nos profs veulent éviter à tout prix d'être dans un contexte d'école à distance. Une majorité considère que le téléenseignement, c'est de compromettre la réussite des élèves. Toutefois, assumer des heures d'enseignement en présentiel ne se fait pas en prenant n'importe quel risque non plus. Le contexte défaillant des infrastructures de nos écoles (qu'elles soient physiques ou financières) et la pandémie associés peuvent vous mettre dangereusement à risque.

C'est le rôle d'un syndicat d'amener l'employeur à considérer les éléments problématiques qui empêchent les syndiqués d'effectuer leur prestation de travail dans un climat sain et sécuritaire pour que l'employeur en fasse les corrections nécessaires. Alors, cela va de soi que j'agirai, par mon mandat de représentante, afin d'obtenir toujours le maximum possible des mesures acceptables pour atteindre cet objectif. La critique et les désaccords avec le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC), je suis capable de vivre avec cela. C'est assez fréquent dans notre quotidien au SEHY. Et je poursuis avec la même énergie à lui faire entendre raison.

Donc, revenons sur les conditions que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le SEHY considèrent être prioritaires pour que vous puissiez exercer vos heures de travail.

Depuis le début de l'année, nous axons nos efforts sur la création d'une voie rapide au dépistage accéléré pour ceux et celles qui se trouvent dans nos milieux. Ceci permet d'intervenir rapidement lors de cas confirmés. Aussi, les efforts pour que l'accès à la vaccination soit offert aux enseignants ont porté leurs fruits. Des promesses gouvernementales nous ont été transmises dans les derniers jours. Ces deux éléments sont considérés comme des gains actuellement. Maintenant, il reste à observer comment nos dirigeants au Québec les mettront en place.

Aussi, il nous est important de vous communiquer qu'une précision a été transmise par le cabinet du Ministre à la FAE. L'accès au vaccin pour les enseignantes et les enseignants devrait être offert vers la fin du mois de mars. Nous souhaitons ardemment qu'il n'y ait pas de délai et même que le tout soit devancé.

Il me reste à transmettre un dernier point considéré comme une priorité pour effectuer une réduction convaincante des risques de contagion de la COVID-19. Depuis longtemps, la qualité de l'air et les tests sur celle-ci dans un bon nombre d'écoles se sont vus discutés. Nous continuerons à en faire une priorité.

À bon entendeur, salut!

Alina Laverrière, présidente



Deux changements à *La Capitale* dès maintenant

1. Trois heures de consultation téléphonique supplémentaires et gratuites

La Capitale souhaite apporter son soutien en offrant gratuitement l'accès à un service d'aide psychologique par téléphone à l'ensemble des assurés couverts par notre régime d'assurance collective, que ce soit pour de l'anxiété, du découragement ou du stress. Ces trois heures de consultation s'ajoutent aux 12 heures prévues avec le service de soutien Tandem.

Ce service d'aide est dispensé par des professionnels spécialisés en santé psychologique d'Optima Santé Globale.

Pour joindre le service d'aide 24/7, composez le 1 855-874-8558.

2. COVID-19 et protections d'assurance-voyage

À la suite des nouveaux décrets mis en place par nos différents paliers gouvernementaux et des besoins de la crise sanitaire, *La Capitale* recommande aux assurés de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage, car celle-ci ne peut pas garantir l'accès et la qualité des soins médicaux à l'étranger.

Prenez en note les dernières mises à jour quant aux différentes protections d'assurance lorsque les assurés sont actuellement EN VOYAGE :

1. Les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale, pour le retour au Canada, ne sont pas couverts par l'assurance-voyage.
2. Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, effectué à la demande d'une autorité gouvernementale, ne sont pas couverts (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.).
3. Si un résultat est positif au test de dépistage de la COVID-19 et que la police d'assurance couvre cette maladie, les frais suivants seront admissibles selon le montant maximum prévu au contrat :
 - Les frais médicaux;
 - Les frais supplémentaires engagés pour l'achat d'un billet de retour ou les frais de modification du billet existant, selon les caractéristiques suivantes :
 - Billet simple en classe économique;
 - Vol effectué par un transporteur public à horaire fixe;
 - Trajet le plus direct vers la destination initialement prévue.
 - L'hébergement et les frais de subsistance ne sont pas couverts sauf si indiqués au contrat.

Consultez la FAQ de *La Capitale* ou contactez l'assureur directement pour plus de précisions.

Julie Lareau, deuxième vice-présidente

Quelques changements académiques

Tout d'abord, un **programme de tutorat** pour le secteur des jeunes a été annoncé par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, pour venir en aide aux élèves en difficulté. À moins que vous vous portiez volontaire, ce programme ne se mettra pas en place par les titulaires de classe, mais bien par une banque de tuteurs prévue à cet effet. Afin de connaître les modalités de la mise en application de ce tutorat dans votre établissement scolaire, nous vous invitons à questionner votre direction par l'entremise de votre comité de participation des enseignants (CPE).

Ensuite, la **date du premier bulletin** est retardée au 5 février 2021. Sa pondération se verrait également modifiée à la baisse, mais nous n'avons pas plus de détails précis sur celle-ci pour le moment.

Un nouveau guide résumant les **savoirs essentiels** à enseigner vous serait fourni d'ici la fin du mois de janvier.

Enfin, les **épreuves ministérielles** sont annulées.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée

Retrait préventif

La position du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) par rapport aux retraits préventifs diffère depuis la dernière parution de *l'Éclair*. En effet, même si le nombre de cas de COVID fracasse de nouveaux records, la pénurie d'enseignants incite le CSS à garder systématiquement les enseignantes du troisième cycle du primaire, du secondaire, de la FP et de l'EDA en classe, derrière un Plexiglas. Pour les enseignantes du préscolaire, de premier et de deuxième cycles du primaire, le CSS évalue la situation au cas par cas pour prendre sa décision. Évidemment, le SEHY est en désaccord avec cette décision. Malgré de nombreux appels à la Santé publique de l'Estrie et à la CNESST, il n'est pas possible de faire annuler cette décision en bloc. Il revient à chaque femme de contester cette réaffectation auprès de la CNESST. Je suis présente pour assister toutes les femmes qui le désirent dans cette démarche.

J'ai aussi interpellé le CSS au sujet des femmes enceintes déjà retirées. Si la pénurie s'accroît, il n'est pas impossible que les femmes retirées soient réaffectées à d'autres classes. Par exemple, une enseignante de deuxième année du primaire en retrait préventif pourrait se voir enseigner à une classe de sixième année dont l'enseignante est en arrêt maladie.

Si vous avez des inquiétudes à ce sujet, n'hésitez pas à me contacter.

Roxanne Charlebois, trésorière



Pour nous joindre

Présidente—Alina Laverrière : alinalaverriere@sehy.qc.ca

Deuxième vice-présidente—Julie

Lareau: julielareau@sehy.qc.ca

Trésorière—Roxanne Charlebois :

roxannecharlebois@sehy.qc.ca

Enseignante libérée—Marie-France Lemieux :

mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 15 à 16 h 15 (fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis et de 11 h 30 à 12 h 30 les mardis et jeudis)

Suivez-nous
sur
Facebook!



Téléphone: 450-375-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

www.sehy.qc.ca

Dates à retenir

Conseil d'administration :

- 28 janvier 2021.

Conseil fédératif :

- 10, 11 et 12 février 2021, en visioconférence.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à marieevepicard@sehy.qc.ca.



Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

Correction et mise en page par Marie-Ève Picard